

Délivrer des conseils avant qu'un bilan ne soit déposé

Les défaillances d'entreprises ont progressé en France de 21,3 % au premier trimestre, une forte hausse toutefois moins grave que redouté, selon Altarès, spécialiste des études sur les entreprises. Les 15 277 défaillances recensées sont à des niveaux « comparables à celles constatées en 1997 ». Pour Altarès, « le recours au dispositif préventif de la sauvegarde se renforce au fil des mois ». Il a plus que doublé par rapport au début de 2008.

CHAMBÉRY
De notre envoyé spécial

Il est des expériences qui marquent. Philippe Piot a été président du tribunal de commerce de Chambéry (Savoie) pendant huit ans, juge pendant six, et il se dit « horrifié » par les situations rencontrées par des PME, voire des TPE (très petites entreprises) qu'il avait régulièrement à examiner,

mises en « cessation de paiement faute d'avoir anticipé assez tôt les difficultés ». L'explication est à ses yeux évidente : « Pour un chef d'entreprise, demander conseil est souvent source de honte. Il redoute que cela se sache, s'interroge sur l'impact aux yeux de ses fournisseurs ou de ses clients... » Interroger le tribunal de commerce peut lui apparaître par avance comme une sanction, « puisque c'est lui qui enregistre la mort des entreprises ».

Concessionnaire automobile, Philippe Piot (69 ans) a décidé, en 2007, d'anticiper une aide pour ces chefs d'entreprise qui arrivent parfois en pleurs au tribunal. Un premier colloque avec tous les acteurs économiques du département contribue alors à jeter les bases d'une action commune. Ce sera Savoie Sau-

vegarde, une association créée fin 2007 à l'initiative du tribunal de commerce et soutenue par 40 acteurs de l'économie.

Premier atout du comité d'entraide qui en est issu : sa neutralité. Ce n'est pas un acteur institutionnel, ni même un quelconque cabinet conseil, ce sont d'abord des bénévoles, chefs d'entreprise eux aussi, qui conseillent en toute confidentialité. Un outil simple est même né : une « trousse de secours » comprenant quelques indicateurs cruciaux qui, s'ils passent au rouge, devraient mettre en alerte tout patron. Et

« Pour un chef d'entreprise, demander conseil est souvent source de honte. »

si la lucidité fait défaut, un entretien avec le comité peut y contribuer. Car les contacts directs avec les chefs d'entreprise sont les plus utiles. Au nombre d'une centaine en 2008, ils doubleront cette an-

née. Une permanence le vendredi est venue s'ajouter à celle du jeudi. « Il ne s'agit pas de se substituer aux patrons qui viennent nous voir, précise encore Philippe Piot, mais de pointer ensemble les difficultés de trésorerie, les problèmes de production, afin d'aider l'entrepreneur à y voir plus clair. »

Dans cette trousse de secours, les procédures les plus simples des tribunaux de commerce sont bien sûr expliquées, comme celle de la sauvegarde, dont Altarès salue l'existence. Prochaine étape : associer les syndicats à cette démarche, car ils ont à connaître des difficultés des entreprises lorsque celles-ci viennent devant les différents organismes où ils sont présents pour gérer les conséquences sociales d'un dépôt de bilan (Unédic, organisme de formation...). Là encore, pour anticiper avant qu'il ne soit trop tard.

PATRICK LEMOINE